



COMPLETO

Remboursements
RO

Remboursements
RO + Mutuelle

Les % sont exprimés selon la BR : Base de remboursement du RO

HOSPITALISATION : en établissement non conventionné prise en charge du ticket modérateur uniquement

La Mutuelle prend en charge la franchise de 18 € pour les actes médicaux dont le prix est supérieur à 120 €

Honoraires (chirurgie, anesthésie, obstétrique)	80 % ou 100 % BR	50 % BR
Forfait journalier hospitalier en hospitalisation médicale ou chirurgie	-	100 % des frais réels
Forfait journalier hospitalier en établissement spécialisé <i>Limite de 90 jours par année civile</i>	-	100 % des frais réels
Chambre individuelle en hospitalisation médicale ou chirurgicale <i>Limite de 90 jours par année civile</i>	-	Forfait de 35 € par jour
Chambre individuelle en établissement spécialisé <i>Limite de 30 jours par année civile</i>	-	Forfait de 35 € par jour
Frais d'accompagnement de l'adhérent ou de l'un de ses bénéficiaires hospitalisés <i>Limite de 90 jours par année civile</i>	-	Forfait de 20 € par jour

PHARMACIE

Pharmacie remboursée à 15 % et Homéopathie non remboursée par le RO <i>par année civile</i>		Forfait de 100 €
--	--	------------------

DENTAIRE

Inlays-Onlays, Inlays Core <i>Limite de 5 actes par année civile</i>	70 % BR	Forfait de 120 € par acte
Prothèses dentaires fixes ou amovibles remboursées par le RO <i>Limite de 5 actes par année civile</i>	70 % BR	Forfait de 220 € par acte
Implants non remboursés par le RO <i>par année civile</i>	-	Forfait de 200 €
Parodontologie non remboursée par le RO <i>par année civile</i>	-	Forfait de 200 €
Orthodontie remboursée par le RO <i>par semestre de date à date</i>	100 % BR	Forfait de 100 €

OPTIQUE

Lunettes (monture et/ou verre(s)) <i>Forfait annuel, de date à date</i>	60 % BR	Forfait de 150 €
Lentilles remboursées par le RO <i>par année civile</i>	60 % BR	Forfait de 150 €
Lentilles non remboursées par le RO <i>par année civile</i>	-	Forfait de 150 €

PROTHÈSES MÉDICALES

Grand appareillage : prothèses oculaires et faciales, orthoprothèses, véhicules pour handicapé physique et prothèse auditive <i>par année civile</i>	100 % BR	Forfait de 300 €
Autres prothèses médicales et appareillage <i>par année civile</i>	60 % BR	Forfait de 150 €

BIEN-ÊTRE

Thérapies complémentaires : séances <i>par année civile</i> - chiropractie-ostéopathie-acupuncture - sophrologie - psychologie-psychanalyse - médecine non conventionnelle réalisée par un praticien diplômé d'Etat (DE)	-	Forfait de 150 €
--	---	------------------

Garantie surcomplémentaire **COMPLETO**

PRÉVENTION

Sevrage tabagique sur prescription médicale <i>par année civile</i>	-	Forfait de 50 €
Contraception non remboursée par le RO (pilules et stérilet) sur prescription médicale <i>par année civile</i>	-	Forfait de 50 €
Consultations de diététicien <i>par année civile</i>	-	Forfait de 50 €
Vaccin sur prescription médicale <i>par année civile</i>	-	Forfait de 20 €
Forfait bandelettes d'autosurveillance glycémique <i>par année civile</i>	-	Forfait de 40 €

⁽¹⁾ Les majorations et/ou les dépassements d'honoraires liés au non respect du parcours de soins ne sont pas remboursés par la Mutuelle.

RO : Régime obligatoire - Taux du régime général mentionnés à titre indicatif - www.ameli.fr. BR : Base de remboursement RO. Frais réels : montant total des dépenses engagées.

Délai de carence de 3 mois applicable sur l'ensemble des prestations à compter de la date d'effet d'adhésion.